

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 28 avril 2021 à 18h30

Date de convocation : vendredi 23 avril 2021
Date d'affichage : Mercredi 12 mai 2021

Début de séance à 18h43
Séance levée à 20H14

Ordre du jour

- ✚ 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2021
- ✚ 2- Contrat de prestation de service pour la maintenance et l'entretien des bouches et poteaux incendie par SUEZ
- ✚ 3- Attribution d'indemnités à Ronan Dhabit, Thierry Le Gonidec et Thierry Menguy
- ✚ 4- Subvention du Département à l'association « Les amis de la Chapelle de Kergrist »
- ✚ 5- Achat du tracteur
- ✚ 6- Prêt pour l'achat du tracteur
- ✚ 7- Commande pour les travaux de l'Accrobranche
- ✚ 8- Budget communal – DM 1
- ✚ 9- Création de noms de rue et de numéros de voie (Fibre)
- ✚ 10- Désignation du veilleur municipal
- ✚ 11- Participation au concours des maisons fleuries
- ✚ 12- Questions diverses

Etaient présents : Jacques TRICARD, Sandrine TREBOUTA, Véronique CONAN, Brice LE GONIDEC, Olivier CAPELLE, Thierry MENGUY, Valéry ANNEVILLE, Vincent BOYENVAL, Thierry LE GONIDEC, Ronan DHABIT, Jérôme COLAS

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine TREBOUTA

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la décision modificative n°1 au budget communal, la désignation du veilleur municipal et la participation au concours des maisons fleuries.

D2021_013 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler concernant le Procès-verbal du 14 avril 2021.

Monsieur Olivier CAPELLE fait la remarque que le budget formation des élus n'a pas été évoqué dans Procès-Verbal du 14 avril 2021.

Les membres du Conseil Municipal, à 10 voix POUR et une abstention, Olivier CAPELLE, approuvent le procès-verbal du 14 avril 2021.

D2021_014 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE PAR SUEZ

Les nécessités techniques et la nature spéciale des prises d'incendie ne permettent pas à la commune de réaliser la maintenance et l'entretien des bouches et poteaux incendie, qui est obligatoire.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose la prestation de l'entreprise SUEZ Eau France SAS - Agence Bretagne située à Ploumagoar pour la maintenance et l'entretien des bouches et poteaux incendie.

Le coût du service s'élevait à 224 € HT soit **268.80 € TTC** pour la période du 01/05/2021 au 30/04/2021.

Le contrat est conclu pour une période d'une année débutant le 1er mai 2021. Il pourra ensuite être reconduit tacitement deux fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec SUEZ Eau France SAS aux conditions suscitées et tout acte relevant de cette convention.

D2021_015 ATTRIBUTION INDEMNITES A RONAN DHABIT, THIERRY LE GONIDEC ET THIERRY MENGUY

Sous la Présidence de Monsieur Jacques TRICARD, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de 2 conseillers délégués rémunérés, un pour la gestion des relations publiques, Thierry LE GONIDEC et un pour la communication municipale, Thierry MENGUY.

Monsieur Ronan DHABIT a été nommé conseiller municipal délégué à la gestion des salles communales, par arrêté municipal en date du 17 septembre 2020.

Suite au contexte sanitaire, la gestion des salles communales est quasiment nulle.

Monsieur le Maire propose donc de partager le double de l'indemnité de Ronan DHABIT en trois parts égales entre Ronan DHABIT, Thierry LE GONIDEC et Thierry MENGUY pour leur implication dans la gestion de la commune.

Monsieur Ronan DHABIT réclame une indemnité pour Vincent BOYENVAL pour son implication dans le projet du Skate-Park.

Madame Véronique CONAN voudrait que les conseillers municipaux soient indemnisés de manière équivalente.

Sandrine TREBOUTA et Véronique CONAN propose de baisser leurs indemnités d'adjointes pour plus d'égalité.

Thierry MENGUY propose de laisser son indemnité à Ronan DHABIT et d'octroyer une indemnité de 30 € à Thierry LE GONIDEC et à lui-même pour leurs frais de carburant.

Sandrine TREBOUTA défend les actions menées pour la commune par Thierry MENGUY.

Cependant, Monsieur le Maire, Jacques TRICARD et la première adjointe, Sandrine TREBOUTA craignent que l'indemnisation de tous les conseillers ternissent l'image renvoyée par les conseillers municipaux auprès des administrés.

Monsieur le Maire propose donc de voter pour le maintien de l'indemnité de Ronan DHABIT et le remboursement, sur justificatifs, des frais kilométriques engagés par les conseillers municipaux œuvrant dans l'intérêt de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE, Jacques TRICARD, et une abstention, Olivier CAPELLE, approuvent le maintien de l'indemnité de Monsieur Ronan DHABIT et le remboursement sur justificatifs des frais kilométriques des conseillers lorsqu'ils œuvrent dans l'intérêt de la Commune.

D2021_016 SUBVENTION DU DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CHAPELLE DE KERGRIST »

La commune a obtenu une subvention de 1403 € auprès du Conseil Départemental au titre de la conservation du patrimoine immobilier et est destinée à participer aux frais de peinture des nouvelles portes de la chapelle de Kergrist.

Le versement était suspendu tant que l'association ne fournissait pas les documents montrant que cette opération va être effectuée en accord avec les Architectes des Bâtiments de France.

La Chapelle Kergrist se trouvant à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, une autorisation des Architectes des Bâtiments de France est souhaitable.

Monsieur le Maire présente l'autorisation délivrée par les Architectes des Bâtiments de France, le 02/03/2021, sur la couleur de la peinture qui sera utilisée pour les travaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de verser cette subvention à l'association des amis de la chapelle de Kergrist, qui a déjà supporté les frais du remplacement des portes de la chapelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le versement de la subvention du Département à l'association « Les amis de la Chapelle de Kergrist ».

D2021_017 ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Monsieur le Maire informe que le tracteur communal a été acquis en 1979 et qu'il devient nécessaire de le changer car son état général nécessiterait des travaux importants.

Monsieur le Maire désire que la commune fasse l'acquisition d'un nouveau tracteur neuf d'une puissance suffisante pour entretenir correctement les bas-côtés des routes et chemins communaux. L'entretien est fait en sous-traitance jusqu'à présent et l'acquisition de ce nouveau tracteur permettra à la commune de faire des économies en réalisant les travaux elle-même.

Dans cet optique, plusieurs essais ont été effectués et ont donné lieu à plusieurs devis.

Monsieur le Maire et Brice LE GONIDEC expose les avantages et inconvénients de chaque modèle de tracteur dont ils ont reçu un devis.

La préférence de Monsieur le Maire, du 1^{er} adjoint et de l'employé communal se tourne vers le tracteur John Deere 60CV avec un chargeur et une cabine.

Valéry ANNEVILLE demande pourquoi le tracteur ne serait pas acheté d'occasion.
Monsieur le Maire répond que le marché de l'occasion pour ces tracteurs est fermé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 10 voix POUR et une abstention, Valéry ANNEVILLE, décident de retenir le devis de la marque John DEERE de 43 480 € pour l'acquisition d'un nouveau tracteur.

D2021_018 EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU NOUVEAU TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 45 000 € a été prévu au budget communal de 2021 pour financer l'acquisition du nouveau tracteur.

Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel de Bretagne, que nous avons sollicité, n'ont pas encore proposé d'offres.

Si le choix du devis se porte sur le tracteur John Deere de 60CV, le concessionnaire propose un financement avec un taux d'intérêt de 0.15% sur une durée de 5 ans avec des annuités trimestrielles constantes (2183 €).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer une offre de prêt avec un taux d'intérêts maximal de 0.15%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à 10 voix POUR et une abstention, Valéry ANNEVILLE, autorisent Mr le Maire à signer une offre de prêt sur 5ans avec des annuités constantes dont le taux d'intérêts ne dépasse pas 0.15% auprès du concessionnaire John Deere, du Crédit Mutuel ou du Crédit Agricole.

D2021_019 COMMANDE POUR L'ACCROBRANCHE

L'accrobranche est un site très sollicité par les enfants de la commune, mais également par les écoles, les centres aérés ainsi que les vacanciers.

Afin de le remettre en état et aux normes, il est nécessaire d'effectuer d'important travaux.

Monsieur le Maire souhaiterait une réouverture du site au 1^{er} juillet 2021.

Un devis a été proposé par Forêt Adréaline avec une livraison et un montage possible dans la première quinzaine de juin. Le montant du devis s'élève à 28 800 € TTC.

Jérôme COLAS déplore la façon dont il a été retiré du projet, mail envoyé par Brice LE GONIDEC. Il demande qu'une meilleure communication soit instaurée au sein de l'équipe du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorisent Mr le Maire à passer la commande de 28 800 € TTC auprès de l'entreprise Forêt Adréaline.

D2021_020 BUDGET COMMUNAL : DM 1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'au titre du Plan de Relance - Phase 2, le Département a accordé à la commune une subvention de 25 080 € pour la remise aux normes de l'accrobranche.

Les crédits prévus au budget étant insuffisants il est nécessaire de régulariser.

Monsieur le Maire propose alors de régulariser comme suit :

- Ajouter 25 080 euros au poste 2135 (Aménagements des constructions) - Dépenses d'Investissement
- Et ajouter 25 080 euros au poste 132 (Subventions d'investissement) - Recettes d'Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus*
- *Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

D2021_021 CREATION DE NUMERO DE VOIE (FIBRE)

Pour l'installation de la fibre optique, le 1^{er} adjoint Brice LE GONIDEC a dû créer des noms de rues et des numéros de voie.

En effet, chaque logement ou futur logement doit avoir un numéro de rue et donc une adresse unique.

Il a donc été créé l'appellation « Chemin de Pont Das » pour MEDIA POST.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorisent Mr le Maire à créer une voie « Chemin de Pont Das » sur la commune en vue du déploiement de la Fibre.

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : D2021_022 DESIGNATION DU VEILLEUR MUNICIPAL

Sandrine TREBOUTA, la 1^{ère} adjointe présente le rôle de la Mission Locale.

Pour faire le lien entre les jeunes de la commune et la Mission Locale, il est nécessaire de désigner un veilleur municipal sur la commune.

Le veilleur municipal est membre du conseil municipal.

Ses missions sont :

- Etre les yeux et les oreilles de la Mission Locale
- Participer aux informations collectives proposées par la Mission Locale
- Identifier des situations individuelles qui méritent une attention particulière
- Etre le relais de la commune pour initier des projets (chantiers pour les jeunes...)
- Etre le référent pour les équipes de la Mission Locale qui interviennent sur la commune

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désignent Comme veilleur municipal, Thierry Le Gonidec.

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : D2021_023 PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

Le concours des maisons et potagers fleuris se déroulera sur le mois de juillet 2021.

Il récompensera le fleurissement des maisons, des potagers et des bords de talus.

Le jury sera composé :

- Marie-Christine OUTIN
- Brice LE GONIDEC
- François LE CHEVALIER
- Germaine LE TUSET
- Sandrine TREBOUTA

Les prix décernés aux participants seront des produits de l'artisanat local.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorisent la Commune à organiser le concours des maisons et potagers fleuris 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Skate-Park
- Fête estivale du Faouët (Août 2021)
- Peinture Salle des Fêtes et Salle Associative